

Secrétariat Général

Délégation Générale aux Relations Internationales

2023 DGRI 10 Subventions (1.516.400€), conventions et avenants à conventions avec 18 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Paris est engagée dans la lutte contre le VIH/sida à l'international depuis plus de vingt ans. La politique municipale de solidarité internationale relative à la lutte contre l'épidémie du VIH/Sida permet, outre les actions de dépistage, de sensibilisation, de prévention de la transmission mère-enfant, de prise en charge médicale, psycho-sociale et économique des patients, le renforcement de compétences des systèmes de santé nationaux.

Depuis le début de la mandature, une attention particulière est portée aux femmes, notamment sur l'intégration de la problématique du VIH/Sida – et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST) - dans les actions de planning familial et de santé sexuelle, la prise en compte des violences basées sur le genre comme facteur d'exposition au VIH, et le renforcement de l'accès aux droits des femmes dans l'ensemble des projets présentés.

Afin de garantir la bonne utilisation des subventions et d'apprécier l'impact des projets auprès des populations locales, la Ville de Paris a mis en place un système d'évaluation des programmes soutenus. Cette démarche évaluative a repris en janvier 2022. Ces évaluations complètent les évaluations internes mises en œuvre par les associations.

Au titre de l'année 2023, les projets de 18 associations ont été sélectionnés pour recevoir une subvention de la Ville de Paris dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida, élargie aux autres IST.

1 : L'association Actions de Solidarité internationale pour son projet de prévention du VIH/IST et d'accès aux soins de qualité pour les jeunes femmes en situation de prostitution en République du Congo et au Gabon ;

Proposition d'une subvention de 80 000€ / convention annuelle

2 : L'association AREMEDIA pour son projet de contribution à la restauration de la lutte contre le VIH/Sida en Arménie, par la mise en place d'un dispositif mobile de « test and treat » au bénéfice des populations clés de l'épidémie.

Proposition d'une subvention de 39 000€ / convention annuelle

3 : L'association François-Xavier Bagnoud- AFXB pour son projet d'appui global aux familles vulnérables affectées par le VIH/sida au Rwanda ;
Proposition d'une subvention de 80 000€ / convention annuelle

4 : L'association Coalition Internationale Sida pour ses 3 projets :

- 1) de réduction des risques chez les usagers de drogues à Madagascar ;
Proposition d'une subvention de 45 000€ / convention annuelle
- 2) de maintien, renfort et extension de la prévention combinée et de la réponse communautaire au VIH/ sida en Algérie ;
Proposition d'une subvention de 60 000€ / convention annuelle
- 3) de consolidation et élargissement des services de Santé Sexuelle et Reproductive adaptés aux besoins des HSH, femmes transgenres, migrants, adolescentes et des femmes en situation de vulnérabilité en Equateur, et dans la région frontalière entre l'Équateur et le Pérou ;
Proposition d'une subvention de 80 000€ / convention annuelle

5 : L'association Comité français de soutien à GK Savar pour son projet de sensibilisation et prévention du VIH/Sida et des IST et soins de santé sexuelle à Daulatdia et Faridpur au Bangladesh ;
Proposition d'une subvention de 65 000€ / avenant à la convention

6 : L'association Croix-Rouge française pour son projet de prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH/sida au travers du soutien au Centre de Traitement Ambulatoire et à l'Unité Nutritionnelle et d'Information sur le VIH/Sida de Bangui en République Centrafricaine ;
Proposition d'une subvention de 100 000€ / convention annuelle

7 : L'association Douleurs Sans Frontières pour son projet de renforcement de l'accès universel aux soins de santé de qualité pour les PVVIH/SIDA à Maputo au Mozambique ;
Proposition d'une subvention de 55 000€ / convention annuelle

8 : L'association Entraide Santé 92 pour son projet d'appui à la prise en charge du VIH/Sida et de la tuberculose au Tchad ;
Proposition d'une subvention de 11 500€ / convention annuelle

9 : L'association Entrepreneurs du Monde pour son projet de contribution à l'inclusion socio-économique des personnes atteintes d'une maladie infectieuse en Guinée, par le développement d'une offre de services de microfinance sociale adaptée et d'un réseau de partenaires locaux ;
Proposition d'une subvention de 30 000€ / convention annuelle

10 : L'association Fonds Solidarité Sida Afrique pour ses 2 projets :

- 1) amélioration des connaissances des acteurs communautaires en matière de genre, santé sexuelle et réduction des risques, et de mise en œuvre des actions de prévention inclusives et de prise en charge adaptée aux enjeux de santé des populations clés dans la région MENA (Maroc, Tunisie, Liban)
Proposition d'une subvention de 115 000€ / convention annuelle

- 2) programme d'autonomisation d'associations de lutte contre le sida en Afrique ;
Proposition d'une subvention de 125 000€ / convention annuelle

11 : L'association Médecins du Monde pour ses 2 projets :

- 1) prévention du VIH/Sida, des IST et des violences pour les personnes usagères de drogues en Tanzanie
Proposition d'une subvention de 40 000€ / convention annuelle
- 2) contribution à la réduction de la transmission, de la morbidité et de la mortalité liées au VIH/Sida chez les populations-clés à Moscou en Russie
Proposition d'une subvention de 100 000€ / convention annuelle

12 : L'association Moto Action Sida pour son projet DEFIS FEMMES, de réduction des barrières aux soins de santé sexuelle des femmes au Cameroun ;
Proposition d'une subvention de 55 000€ / convention annuelle

13 : Mouvement français pour le planning familial pour son projet d'amélioration des droits, de la santé sexuelle, de la lutte contre le VIH/Sida, et de l'accès aux services des jeunes filles et jeunes garçons de 10 à 24 ans à Ouagadougou au Burkina Faso ;
Proposition d'une subvention de 40 000€ / convention annuelle

14 : L'organisation Panafricaine de lutte pour la santé -OPALS pour son projet d'amélioration de la santé maternelle néonatale et infantile avec une offre de prévention de la transmission du VIH/Sida de la mère à l'enfant et promotion de l'égalité de genre, à Forécariah en Guinée ;
Proposition d'une subvention de 55 000€ / convention annuelle

15 : L'association Première Urgence Internationale pour son projet de contribution à la réduction de la morbidité et de la mortalité liées à la contraction d'IST, dont le VIH/Sida, en réduisant le taux de transmission parmi les populations plus vulnérables et les plus exposées dans la zone de santé défavorisée de Kinshasa en République Démocratique du Congo ;
Proposition d'une subvention de 40 000€ / convention annuelle

16 : L'association Sidaction pour ses 3 projets :

- 1) contribution au renforcement de la participation des hommes dans les programmes de prévention de la transmission mère enfant du VIH/Sida au Burkina Faso
Proposition d'une subvention de 10 000€ / convention annuelle
- 2) amélioration des services de prévention, dépistage, médicaux et sociaux dans le quartier Ferentari en Roumanie
Proposition d'une subvention de 25 000€ / convention annuelle
- 3) contribution à la prévention de nouvelles infections au VIH/Sida, à la prise en charge globale des enfants, adolescents et jeunes et au renforcement de l'autonomisation des jeunes et de leurs familles au Burundi
Proposition d'une subvention de 115 000€ / convention annuelle

17 : L'association Sidaction pour la Plateforme ELSA pour son projet permettant de contribuer à l'efficacité et à la diffusion des expertises des OSC françaises et africaines de lutte contre le VIH/Sida et de promotion des droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR) en Afrique francophone ;

Proposition d'une subvention de 45 000€ / convention annuelle

18 : SOLTHIS pour ses 2 projets :

- 1) PAJES : Pouvoir d'Agir des Jeunes Engagés pour la Santé sexuelle, de contribution à l'amélioration des droits sexuels et reproductifs des jeunes et notamment des jeunes filles en Guinée

Proposition d'une subvention de 65 000€ / avenant à la convention

- 2) amélioration des Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR) des Travailleur·se·s du sexe, femmes cisgenres et trans en Côte d'Ivoire

Proposition d'une subvention de 35 500€ / convention annuelle

L'ensemble des subventions proposées dans la présente délibération s'élève à 1 511 000 € auxquels s'ajoutent 5 400 euros consacrés aux missions d'évaluation des projets de lutte contre le VIH-SIDA à l'international.

Par ailleurs, la DGRI contribue à hauteur de 50 000€ en faveur de l'association Solidarité SIDA pour l'organisation du festival annuel Solidays qui poursuit des objectifs en termes de santé publique, de solidarité internationale et de prévention en direction des jeunes notamment sur les conduites à risques relatives au VIH/Sida. Cette contribution est portée par le projet de délibération 2023 DSP 49.

Il est ainsi proposé de porter l'effort global de la Ville de Paris en 2023 pour la lutte contre le VIH/Sida à l'international à 1 566 400€.

Au regard de la pertinence des projets proposés par les associations et de l'efficacité de leurs actions en termes de lutte contre le VIH/Sida, je vous propose de leur accorder les subventions prévues et pour ce faire, de m'autoriser à signer les conventions et avenants à conventions dont les textes sont joints au présent projet.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DGRI 10 Subventions et évaluation (1.516.400€), conventions et avenant à conventions avec 18 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 6, 7, 8 et 9 juin 2023 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 18 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international pour 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7^e Commission et Madame Anne SOUYRIS au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 80 000 euros est attribuée à l'association Actions de Solidarité internationale (n° SIMPA 18950 – Dossier 2023_03900) dont le siège social se situe 5 rue Lebon, Paris 17^e, pour son projet de prévention du VIH/IST et d'accès aux soins de qualité pour les jeunes femmes en situation de prostitution en République du Congo et au Gabon ;

Article 2 : Une subvention de 39 000 euros est attribuée à l'association AREMEDIA (n° SIMPA 15286 – Dossier 2023_05145) dont le siège social est situé 113 rue du Faubourg du Temple Paris 10^e pour contribuer à la restauration de la lutte contre le VIH/Sida en Arménie, par la mise en place d'un dispositif mobile de « test and treat » au bénéfice des populations clés de l'épidémie.

Article 3 : Une subvention de 80 000 euros est attribuée à l'association François-Xavier Bagnoud- AFXB (n° SIMPA 23002 – Dossier 2023_05078) dont le siège social se situe au 20, rue Vignon, Paris 9^e, pour son projet d'appui global aux familles vulnérables affectées par le VIH/sida au Rwanda ;

Article 4 : Une subvention de 185 000 euros est attribuée à l'association Coalition Internationale Sida (n° SIMPA 188058 – Dossiers 2023_05100 ; 2023_05101 ; 2023_05102), dont le siège social se situe au 14, rue Scandicci, 93500 Pantin, pour ses projets de réduction des risques chez les usagers de drogues à Madagascar (45 000 euros) ; de maintien, renfort et extension de la prévention combinée et de la réponse communautaire au VIH/Sida en Algérie (60 000 euros) ; de consolidation et élargissement des services de Santé Sexuelle et Reproductive adaptés aux besoins des HSH, femmes transgenres, migrants, adolescentes et des femmes en situation de vulnérabilité en Equateur, et dans la région frontalière entre l'Équateur et le Pérou (80 000 euros) ;

Article 5 : Une subvention de 65 000 euros est attribuée à l'association Comité français de soutien à GK Savar (n° SIMPA 68662 – Dossier 2023_04939), dont le siège social se situe au 52, boulevard de Vaugirard, Paris 15^e, pour son projet de sensibilisation et prévention du VIH/Sida et des IST et soins de santé sexuelle à Daulatdia et Faridpur au Bangladesh ;

Article 6 : Une subvention de 100 000 euros est attribuée à l'association Croix-Rouge française (n° SIMPA 18099 – Dossier 2023_05152), dont le siège social se situe au 98, rue Didot, Paris 14^e, pour son projet de prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH/Sida au travers du soutien au Centre de Traitement Ambulatoire et à l'Unité Nutritionnelle et d'Information sur le VIH/Sida de Bangui en République Centrafricaine ;

Article 7 : Une subvention de 55 000 euros est attribuée à l'association Douleurs Sans Frontières (n° SIMPA 182863 – Dossier 2023_05153), dont le siège social se situe au 2, rue Ambroise Paré, Paris 10^e, pour son projet de renforcement de l'accès universel aux soins de santé de qualité pour les PVVIH/Sida à Maputo au Mozambique ;

Article 8 : Une subvention de 11 500 euros est attribuée à l'association Entraide Santé 92 (n° SIMPA 188024 Dossier 2023_04980) dont le siège social se situe au 23, rue des Jardins, 92240 à Vaucresson, pour son projet d'appui à la prise en charge du VIH/Sida et de la tuberculose au Tchad ;

Article 9 : Une subvention de 30 000 euros est attribuée à l'association Entrepreneurs du Monde (n° SIMPA 121362 – Dossier 2023_05036), dont le siège social se situe au 4, allée du Textile, 69120, Vaulx-en-Velin, pour son projet de contribution à l'inclusion socio-économique des personnes atteintes d'une maladie infectieuse en Guinée, par le développement d'une offre de services de microfinance sociale adaptée et d'un réseau de partenaires locaux ;

Article 10 : Une subvention de 240 000 euros est attribuée à l'association Fonds Solidarité Sida Afrique (n° SIMPA 21037 – Dossiers 2023_05160 ; 2023_05159) dont le siège social se situe au 16 bis, avenue Parmentier, Paris 11^e, pour son projet d'amélioration des connaissances des acteurs communautaires en matière de genre, SSR et RDR et de mise en œuvre des actions de prévention inclusives et de prise en charge adaptée aux enjeux de santé des populations clés dans la région MENA (Maroc, Tunisie, Liban) (115 000 euros) et de son programme d'autonomisation d'associations de lutte contre le sida en Afrique (125 000 euros) ;

Article 11 : Une subvention de 140 000 euros est attribuée à l'association Médecins du Monde (n° SIMPA 20399 – Dossiers 2023_05088 ; 2023_05135) dont le siège social se situe 84 avenue du Président Wilson 93210 Saint-Denis, pour son projet de prévention du VIH/Sida, des IST et des violences pour les personnes usagères de drogues en Tanzanie (40 000 euros) et son projet de contribution à la réduction de la transmission, de la morbidité et de la mortalité liées au VIH/Sida chez les populations-clés à Moscou en Russie (100 000 euros) ;

Article 12 : Une subvention de 55 000 euros est attribuée à l'association Moto Action Sida (n° SIMPA 46343 – Dossier 2023_05171), dont le siège social se situe au 76, rue Charles de Gaulle 78350 Jouy en Josas, pour son projet DEFIS FEMMES, de réduction des barrières aux soins de santé sexuelle des femmes au Cameroun ;

Article 13 : Une subvention de 40 000 euros est attribuée au Mouvement français pour le planning familial (n° SIMPA 32981 – Dossier 2023_05120) dont le siège se

situe 4, square Saint Irénée, Paris 11^e, pour son projet d'amélioration des droits, de la santé sexuelle, de la lutte contre le VIH/Sida, et de l'accès aux services des jeunes filles et jeunes garçons de 10 à 24 ans à Ouagadougou au Burkina Faso ;

Article 14 : Une subvention de 55 000 euros est attribuée à l'organisation Panafricaine de lutte pour la santé- OPALS (n° SIMPA 20858 – Dossier 2023_05030) dont le siège social se situe 15-21 rue de l'école de Médecine Paris 6^e, pour son projet d'amélioration de la Santé Maternelle Néonatale et Infantile avec une offre de Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant et promotion de l'égalité de genre, à Forécariah en Guinée ;

Article 15 : Une subvention de 40 000 euros est attribuée à l'association Première Urgence Internationale (n° SIMPA 55821 – Dossier 2023_05125), dont le siège social se situe au 2, rue Auguste Thomas, 920600 Asnières-Sur-Seine, pour son projet de contribution à la réduction de la morbidité et de la mortalité liée à la contraction d'IST, dont le VIH/Sida, en réduisant le taux de transmission parmi les populations plus vulnérables et les plus exposées dans la zone de santé défavorisée de Kinshasa en République Démocratique du Congo ;

Article 16 : Une subvention de 150 000 euros est attribuée à l'association Sidaction (n° SIMPA 19284 – Dossiers 2023_05117 ; 2023_05118 ; 2023_05124) dont le siège social se situe au 228, rue du faubourg Saint-Martin, Paris 10^e, pour son projet de contribution au renforcement de la participation des hommes dans les programmes de prévention de la transmission mère enfant du VIH/Sida au Burkina Faso (10 000 euros), son projet permettant l'amélioration des services de prévention, dépistage, médicaux et sociaux dans le quartier Ferentari en Roumanie (25 000 euros), et son projet de contribution à la prévention de nouvelles infections au VIH, à la prise en charge globale des enfants, adolescents et jeunes et au renforcement de l'autonomisation des jeunes et de leurs familles au Burundi (115 000 euros) ;

Article 17 : Une subvention de 45 000 euros est attribuée à l'association Sidaction pour la Plateforme ELSA (n° SIMPA 19284 – Dossier 2023_05116) dont le siège social se situe au 228, rue du Faubourg Saint-Martin, Paris 10^e, pour son projet permettant de contribuer à l'efficience et à la diffusion des expertises des OSC françaises et africaines de lutte contre le VIH/Sida et de promotion des droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR) en Afrique francophone ;

Article 18 : Une subvention de 100 500 euros est attribuée à l'association SOLTHIS (n° SIMPA 20971 – Dossiers 2023_05107 ; 2023_05108) dont le siège social se situe au 6 rue Sadi Carnot 93170 Bagnolet, pour son projet PAJES : Pouvoir d'Agir des Jeunes Engagés pour la Santé sexuelle, de contribution à l'amélioration des droits sexuels et reproductifs des jeunes et notamment des jeunes filles en Guinée (65 000 euros), et son projet d'amélioration des Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR) des Travailleur·se·s du sexe, femmes cisgenres et trans en Côte d'Ivoire (35 500 euros) ;

Article 19 : L'ensemble des subventions proposées dans la présente délibération s'élève à 1 511 000 €; 5 400 euros seront par ailleurs consacrés aux missions d'évaluation des projets de lutte contre le VIH/Sida à l'international soutenus par la Ville de Paris.

Article 20 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'ensemble de ces associations les conventions et avenants à conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 21 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville, au titre des relations internationales, exercice 2023 et suivants, sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil de Paris.